

## VILLE DE GOUESNAC'H

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE QUIMPER Envoyé en préfecture le 31/01/2024 Recu en préfecture le 31/01/2024

Publié le **3 1 JAN. 2024** ID: 029-212900609-20240130-DCM62024-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept janvier, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOUESNAC'H, s'est réuni à la salle Vire-Court sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARC, Maire

ETAIENT PRESENTS: Messieurs Jean-Pierre MARC, Thierry DIMET, Daniel BOURHIS, Jérôme MAS, Johnny COULOM, Charles KLUCIK, Bruno AUDEBAUD, Camille MASSÉ, Pierre-Yves GUILLERMOU, Hervé TALEC, William CALVEZ, Patrick MALAVIALE, Mesdames Stéphanie MONOT. Marie BOMIN, Anne FOURNIS, Laëtitia DANIEL, Brigitte PAPIN, Julie COSSEC, Marie-Odile VINÇOT, Séverine COSQUERIC, Marie-Thérèse BOUDÉHEN,

POUVOIRS: ont donné pouvoir: M. Christophe LABAEYE à M. Thierry DIMET, Mme Roselyne LEFRANÇOIS à M. Jérôme MAS,

Secrétaire de séance: Monsieur Bruno AUDEBAUD.

Nombre de membres en exercice: 23 PRESENTS A LA SEANCE: 21 DATE DE LA CONVOCATION: 23 JANVIER 2024 DATE D'AFFICHAGE: 22 JANVIER 2024

## DCM N°6/2024 OBJET: TARIFS 2024 - GARDERIE PERI-SCOLAIRE

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il convient de fixer les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, Considérant l'avis favorable de la pré-commission réunissant l'ensemble conseil municipal du 22 janvier 2024,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS PLUS LES POUVOIRS

Décide de maintenir les tarifs au même niveau que l'an passé et que les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024 s'établissent donc comme suit :

Garderie matin	
QF Moins de 800€	1.15 €
QF De 800€ à 999€	1.49 €
QF De 1 000€ à 1 199€	1.57 €
QF De 1 200€ à 1 399€	1.65 €
QF De 1 400€ à 1 999€	1.72 €
QF 2 000€ et plus	1.79 €

QF inconnu	1.79 €
Hors commune	1.79 €
Inscription tardive	1.79 €

Garderie soir	
QF Moins de 800€	1.43 €
QF De 800€ à 999€	1.80 €
QF De 1 000€ à 1 199€	1.90 €
QF De 1 200€ à 1 399€	1.95 €
QF De 1 400€ à 1 999€	2.00 €
QF 2 000€ et plus	2.10 €

QF inconnu	2.10 €
Hors commune	2.10 €
Inscription tardive	2.10 €

Envoyé en préfecture le 31/01/2024 Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 3 1 JAN. 2024 ID: 029-212900609-20240130-DCM62024-DE

Pour copie certifiée conforme A Gouesnac'h, le 30 janvier 2024 *Le Maire*,

Jean-Pierre MARC